GRAND CAHORS

LABEL LOGEMENTS JEUNES

DEVENEZ UN PROPRIETAIRE SATISFAIT

1 - Mon logement répond aux critères

2 - J'obtiens la labellisation

3 - La promotion de mon logement est assuré par les partenaires

4 - Je perçois directement les aides au logement

INFORMATION JEUNESSE

ADIL / AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Lot

Mission Locale du Lot

Contact :
Bureau Information Jeunesse
05.65.23.95.90

Label - Mode d'emploi

Ce label garantit :

- la qualité des logements,
- le respect des droits du locataire et du propriétaire,
- la mise à jour régulière des annonces,
- le versement direct de l'APL au propriétaire,
- 1 mois de dépôt de caution maximum à verser pour une location non meublée.

Démarche à suivre pour les propriétaires :

La labellisation permet de valoriser votre annonce. Elle est valable 2 ans. Pour constituer votre dossier, il suffit de se rendre au BIJ. Si vous êtes intéressés par la démarche, nous signerons la charte d'engagement (disponible sur www.grandcahors.fr) et l'offre de logement sera rapidement diffusée sur nos sites internet et affichée dans les locaux des partenaires.

http://www.crij.org/annonces/logements.html

Chaque logement labellisé :

- Dispose d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) visible sur l'offre. Les logements énergivores, classes « F » et « G » sont exclus du label.
- Doit être accompagné de photos récentes et d'une déclaration sur l'honneur du propriétaire qui atteste que le logement est décent et qu'il est disponible aux visites.
- Doit être mis en location en partenariat avec l'ADIL qui proposera au propriétaire des formations aux respects des règles juridiques (état des lieux, signature d'un bail...)

Contact
Bureau Information Jeunesse
Espace Caviole – 118 rue Wilson
46000 CAHORS – 05.65.23.95.90
info.jeunesse.lot@orange.fr